

Ashanti Bengals Contrat de Vente / Garantie de Santé:

Le but de ce contrat est de protéger l'acheteur, le vendeur et le chat ou chaton décrit dans le présent document:

Nom: _____	TICA Blue Slip ou LOOF Pedigree No°: _____
Race: _____	Couleur / Motif: _____
Sexe: _____	Date de Naissance: _____
Sire: _____	TICA Registration N°: _____
Dam: _____	TICA Registration N°: _____

L'ACHETEUR COMPREND ET ACCEPTE LES TERMES SUIVANT:

1. Le chat /chaton est acheté en tant que: COMPAGNON SEULEMENT / AVEC DROIT DE REPRODUCTION / REPRODUCTEUR AVEC POTENTIEL CONCOURS.
2. Le prix d'achat de ce chat/chaton est de _____ euros, payable le jour de l'adoption, _____.
3. Les documents d'enregistrement seront transférés sur le nom de l'acheteur dès réception du paiement intégral, à l'exception des chats / chatons vendus comme COMPAGNON-SEULEMENT, voir ci-dessous, intitulé «Conditions particulière de vente concernant les chats/chatons achetés comme compagnie-seulement».
4. Ce chat ne peut pas être montré en concours, sans l'autorisation expresse, par écrit, du vendeur

GARANTIE DE SANTE, REMBOURSEMENT, REMPLACEMENT ET FRAIS	Les initiales de l'acheteur, signifiées que celui-ci à lu, compris et approuvé chaque termes spécifiques décrits à gauche:
<u>Il ne peut EN AUCUN CAS y avoir remboursement du prix d'achat, des frais d'expédition ou d'autres éventuels coûts .</u> Il peut y avoir remplacement du chat/chaton seulement sous les conditions ci-dessous,	
Le chaton / chat identifié ci-dessus est garanti d'être en bonne santé au moment de l'achat, et l'acheteur a 72 heures pour avoir les animaux examinés par un vétérinaire pour FELV ou FIV si l'acheteur le souhaite. L'acheteur doit, sous 72 heures, signaler au vendeur, les conclusions du vétérinaire si celles-ci sont contestables. Si le chaton / chat est jugé médicalement déficient avec un problème incurable ou mortelle, et ce dans la semaine suivant la date de vente, il sera remplacé par un autre chat ou chaton de valeur égale, dès que cela est possible. Le chat ou le chaton ne peuvent pas être restitués après que la période de garantie ai expiré et /ou si il a été exposée avec d'autres chats ou laissé en liberté dehors. Le vendeur ne remplacera pas le chat ou le chaton, qui n'a pas reçu de soins adéquats de la part de son nouveau propriétaire. Il est de la responsabilité de l'acheteur de fournir immédiatement des soins vétérinaires (à la charge de l'acheteur) au chaton / chat présentant des signes de maladie ou de détresse dans le cas contraire toutes garanties seront nulle et non avenue.	
En aucune circonstance un chat ou chaton ne peut être incinéré avant que l'Acheteur ne le notifie au Vendeur. Tout chat ou chaton pour lesquelles l'acheteur désire un remplacement doit retourner le chat au vendeur (à la charge de l'acheteur), de sorte que l'identité de celui-ci soit vérifié, Cette garantie ne s'applique que si le chat/chaton meurt de maladie génétiqueou congénitale incurable,	
Le chat/chaton est garanti durant trois ans,contre les défauts congénitaux résultant la mort ou la cécité. Si il vient à mourir ou devient aveugle durant cette période à cause d'une anomalie congénitale, il sera remplacé, si et SEULEMENT si un vétérinaire agréé effectue une autopsie, et si un certificat du vétérinaire est fourni prouvant la cause du décès. Dans ce cas, le vendeur remplacera le dit chaton/chat avec un chaton/chat de qualité égale, dès que l'un deviendra disponible.	
L'ACHETEUR assume la responsabilité de tous les frais engagés en relation avec le chat/chaton après pris possession de celui-ci, ainsi que toute dépense encourue à la demande de l'acheteur avant que le chat ou chaton quitte la possession du vendeur. Si pour une raison ou une autre, le chat ou chaton est retourné au vendeur, L'ACHETEUR s'engage à payer toutes les dépenses, y compris les frais d'expédition.	

Cette section est applicable au Contrat:		Conditions Particulières de Vente Concernant les Chats/Chatons Achetés comme « CompagnON- Seulement »	Les initiales de l'acheteur, signifiées que celui-ci à lu, compris et approuvé chaque termes spécifiques décrits à gauche:
OUI	NON		
		1. Le soussigné acheteur accepte de castrer ou stériliser ce chat ou chaton à l'âge de six mois et s'engage A NE PAS L'UTILISER pour l'élevage ou en tant que reproducteur.	
		Si achetés comme compagnon-seulement, le soussigné acheteur accepte que le vendeur revendique le droit de recevoir 1000 euros supplémentaire au cas ou le susnommé chaton/chat est une ou plusieurs portées (de race pure ou non). Tout frais juridiques engagés pour ce faire seront payés par le soussigné acheteur.	
		Si acheté comme chat/chaton de compagnie-seulement, le vendeur s'engage à fournir les formulaires d'inscription TICA et/ou LOOF au sous-signé acheteur pour ce chat ou chaton après présentation d'un certificat de stérilisation ou de castration de par un vétérinaire.	
Cette section est applicable au Contrat:		Conditions Particulières de Vente Concernant les Chats / Chatons Achetés avec «Droits de Reproduction»	Les initiales de l'acheteur, signifiées que celui-ci à lu, compris et approuvé chaque termes spécifiques décrits à gauche:
OUI	NON		
		Garantie de fertilité: le vendeur vérifie qu'il n'y ai aucune raisons pour lesquelles ce chat ou chaton vendu avec les droits de reproduction ne soit capable de reproduire des portées normales. Si toutefois celui-ci, vendu avec les droits de reproduction, n'est pas en mesure de se reproduire, après deux ans et plusieurs tentatives d'élevage avec des chats fertiles, des analyses seront effectuées à la charge du nouveau propriétaire afin de déterminer sa fécondité. Si les tests prouve que ce chat est stérile, le vendeur remplacera le chaton/chat par un autre chaton/chat de qualité équivalente, dès que cela s'avère possible. Les femelles ne sont pas garanties, si un mâle expérimenté ne réside pas sur place. Il n'existe aucune garantie contre la pyometra, ou kyste au ovaires . Le processus de sélection ne doit pas être prise à la légère, et les éleveurs doivent prendre des mesures pour s'informer sur ce sujet.	
		Aucun remboursement ou remplacement ne sera accordée pour un chat qui ayant obtenue ou produit une portée (pure race ou non). S'il se pose la question de savoir si le chat a déjà été utilisé en tant que reproducteur, l'acheteur accepte d'accorder au vendeur l'accès à l'historique du vétérinaire.	
		Ce chat ou chaton ne peut être revendu avec des droits de reproduction, et ne peut être loués ou être utiliser en copropriété, et ce à aucun moment. Si l'acheteur décide de vendre ce chat, le chat doit être castré ou stérilisé d'abord et vendue comme un animal de compagnie.	
		Le chat ou chaton n'est pas garantie contre le développement futur de défauts cosmétique (c'est-à-dire les « Déformation visible de la queue ou vertèbres soudées qui gênent la flexibilité de la queue », médaillons...). Les défauts cosmetiques n'empêchant pas la reproduction et n'étant pas un problème de santé.	

Cette section est applicable au Contrat:		Conditions Particulières de Vente Concernant les Chats / Chatons Achetés avec «Droits de Reproduction et Potentiel Concours»	Les initiales de l'acheteur, signifiées que celui-ci à lu, compris et approuvé chaque termes spécifiques décrits à gauche:
OUI	NON		
		Il n'existe pas de garanties sur les résultat en concours. Toutefois, dans l'éventualité où ce chat ou chaton se trouve avoir un défaut cosmétique disqualitatif (selon les règles de l'association(s) ou il est enregistrée au moment de la vente), comme un médaillon, «Déformation visible de la queue ou vertèbres soudées qui gênent la flexibilité de la queue»...	
		<ol style="list-style-type: none"> 1. Il peut être retourné au vendeur (Sur présentation de tests FELV/FEV négatif le jour du retour. Tests au frais de l'acheteur), pour un remplacement de qualité égale, dès qu'un chaton sera disponible. OU 2. Il peut être conservé par le propriétaire, et après avoir prouvé la castration/stérilisation, un remboursement de 50% du prix d'achat sera crédité envers un autre chaton de même qualité dans notre élevage. 	
		Garantie de fertilité: le vendeur vérifie qu'il n'y ai aucune raisons pour lesquelles ce chat ou chaton vendu avec les droits de reproduction ne soit capable de reproduire des portées normales. Si toutefois celui-ci, vendu avec les droits de reproduction, n'est pas en mesure de se reproduire, après deux ans et plusieurs tentatives d'élevage avec des chats fertiles, des analyses seront effectuées à la charge du nouveau propriétaire afin de déterminer sa fécondité. Si les tests prouve que ce chat est stérile, le vendeur remplacera le chaton/chat par un autre chaton/chat de qualité équivalente, dès que cela s'avère	

possible. Les femelles ne sont pas garanties, si un mâle expérimenté ne réside pas sur place. Il n'existe aucune garantie contre la pyometra ou kiste aux ovaires. Le processus de sélection ne doit pas être prise à la légère, et les éleveurs doivent prendre des mesures pour s'informer sur ce sujet.

Ce chat ou chaton ne peut être revendu avec des droits de reproduction, et ne peut être loués ou être utiliser en copropriété, et ce à aucun moment. Si l'acheteur décide de vendre ce chat, le chat doit être castré ou stérilisé d'abord et vendue comme un animal de compagnie.

Aucun remboursement ou remplacement ne sera accordée pour un chat qui ayant obtenue ou produit une portée (pure race ou non). S'il se pose la question de savoir si le chat a déjà été utilisé en tant que reproducteur, l'acheteur accepte d'accorder au vendeur l'accès à l'historique du vétérinaire.

Signature de l'Acheteur: _____

Date:

Téléphone:

Adresse de l'Acheteur:

Email:

Signature du Vendeur: _____

Date:

Téléphone: ++ 33 3 85 50 06 23

Adresse du Vendeur: 9 rte. De Flagy / 71250 MASSILLY / FRANCE

Email: wendy.chretien@yahoo.com